

OBJET : BILAN SRDE PRDF

Mesdames, Messieurs,

I - Rappel des objectifs stratégiques et des méthodes d'élaboration du Plan Régional des Formations Professionnelles (PRDF) et du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE)

Le PRDF et le SRDE, adoptés par l'Assemblée Plénière du Conseil Régional en juin 2006, ont vocation à définir pour 5 ans les orientations stratégiques et plans d'actions de la Région dans deux de ses principaux champs de compétences, afin de concourir aux trois grands objectifs suivants :

- développer l'appareil productif régional,
- développer les dynamiques territoriales,
- développer les compétences.

Le PRDF et le SRDE s'insèrent eux-mêmes dans une dynamique plus vaste, à un horizon plus lointain, fondée sur l'Agenda 21 régional et le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Territorial.

Le PRDF

La Région a souhaité que le PRDF 2007-2011 réponde à 3 grands principes :

- s'inscrire dans la continuité des grandes orientations politiques du PRDF 2001-2006 : favoriser l'égalité des chances, permettre un meilleur équilibre du territoire, animer la mise en œuvre d'une formation individualisée et de qualité, mettre la formation en perspective de l'emploi et développer les partenariats,
- déterminer des actions concrètes prioritaires à mener avec les partenaires pour améliorer la cohérence des actions et l'articulation des dispositifs de formation professionnelle et mieux répondre aux besoins de qualification,
- et répondre, autant que de besoin, aux spécificités des territoires.

Pour ce faire, la Région a réuni, à partir de janvier 2006, les partenaires emploi formation autour de 9 thèmes prioritaires de travail pour déterminer de manière concertée les actions à mener dans le cadre de conventions liant tous les partenaires. Des consultations ont été conduites sur 11 territoires de la région et une réunion régionale de synthèse s'est tenue avant l'adoption du PRDF 2007-2011 par l'Assemblée régionale en juin 2006.

Les groupes thématiques associant les partenaires ont poursuivi leurs travaux pour traduire les projets inscrits dans le PRDF en actions concrètes. En janvier 2007, sans compter les conventions financières ou les déclinaisons annuelles, ce sont ainsi 13 conventions ou accords cadres relatifs à l'application du PRDF qui étaient présentés pour avis aux membres du Comité de Coordination Régional Emploi Formation Professionnelle (CCREFP), du Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN) et au Comité Régional pour l'Enseignement Agricole (CREA), avant d'être adoptés par l'Assemblée régionale fin mars de cette année 2007.

Les textes initiaux et les avancées par grandes thématiques sont mis en ligne sur le site de la Région. C'est une ressource actualisée pour l'ensemble des acteurs.

Le SRDE

Le SRDE, prévu par la loi du 13 août 2004, constitue un cadre fédérateur et mobilisateur autour de quatre enjeux :

- le soutien au développement économique et aux projets générateurs d'emplois,
- le positionnement clair de la Région dans son rôle de coordination des actions économiques des collectivités locales,
- la simplification des dispositifs d'aides pour mieux répondre aux besoins des entreprises en privilégiant une approche globale de ceux-ci,
- une plus grande conditionnalité dans l'octroi des aides (emploi, environnement, impact social...) pour favoriser le développement durable et solidaire.

Ces enjeux visent tous à rendre l'intervention publique régionale plus efficiente, plus partenariale et plus lisible.

Pour élaborer ce schéma, un vaste processus de consultation a été engagé le 3 février 2006 lors d'un séminaire régional de partage du diagnostic, qui a réuni près de 800 personnes à l'Hôtel de Région. La concertation s'est ensuite poursuivie dans huit ateliers thématiques en février et mars 2006. Des débats ont suivi dans les huit départements en avril et mai 2006.

Ce sont ainsi quelques 30 réunions qui ont eu lieu. Plus de 1500 personnes, chefs d'entreprises, élus de collectivités territoriales, conseillers régionaux, représentants des entreprises, représentants des salariés, présidents de conseils locaux de développement, représentants du monde associatif, services de l'Etat, agences de développement, chambres consulaires, ... ont été associés à cette concertation. De nombreuses contributions écrites sont venues compléter et enrichir ces échanges.

II - Un bilan à mi-parcours dans un contexte socio-économique et réglementaire particulièrement mouvant et complexe

Une économie régionale marquée par des évolutions rapides et contrastées

Nul ne peut ignorer les bouleversements actuels générés par la conjoncture économique et ses impacts sur les activités et l'emploi.

L'analyse de la Banque de France « bilan 2008 et perspectives 2009 » souligne que si l'activité a continué à globalement progresser en 2008 sur l'ensemble des secteurs de l'économie régionale, cette croissance n'a pas profité à l'emploi.

Dans un contexte économique difficile, les prévisions sont pessimistes et tablent sur un ralentissement de l'activité généralisé à quasi totalité des secteurs. L'analyse des tendances actualisée en mars 2009 montre qu'après une stabilisation en février, la production industrielle s'est à nouveau contractée en mars. Seul le secteur des biens agroalimentaires connaît une production en hausse.

L'enquête « besoins de main d'œuvre 2009 », réalisée par Pôle Emploi et le CREDOC, montre une chute brutale des intentions d'embauche de près de 24 % en 2009, soit plus de 300 000 projets de recrutement de moins par rapport à 2008. Seulement 16,9 % des établissements du secteur privé envisagent de recruter. Le BTP et l'industrie automobile sont les secteurs les plus touchés (- 50 % d'intentions de recrutement). Les activités qui résistent le mieux sont le secteur médico-social (+ 0,4 %), l'hôtellerie-restauration et les services à la personne.

Des évolutions règlementaires et législatives qui font peser de fortes incertitudes sur l'avenir

Le démantèlement de l'AFPA, par le transfert de ses agents en charge de l'orientation des publics à Pôle Emploi, d'une part, et le transfert du financement de ses formations aux Régions, d'autre part, est de nature à fortement déstabiliser pendant plusieurs mois, voire plusieurs années, l'organisation de l'offre de formation sur le territoire national.

Dans le même temps, la réforme du Bac professionnel en 3 ans, expérimentée à la rentrée 2008, et qui sera généralisée sur la quasi-totalité de l'offre de formation à la rentrée 2009, ébranlera fortement les efforts régionaux de planification de la carte des formations initiales, scolaires ainsi que par apprentissage, et nécessitera inévitablement une révision profonde de l'organisation antérieure. Une période inévitable de déstabilisation du système s'en suivra et sera probablement prolongée par la réforme à venir des lycées.

Enfin, le projet de réforme législative de la formation professionnelle, traduction de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 7 janvier 2009, en cours d'examen au Parlement implique de graves facteurs d'incertitudes pour l'avenir, en particulier sur le pilotage stratégique des plans régionaux de formations professionnels.

En conclusion, au moment même où la crise économique nécessiterait au contraire un effort accru de coordination et d'adaptation, tant de l'offre globale de formation, que de ses modalités de prescription et de financement, il est à craindre fortement que la concomitance et le manque apparent de conception globale et cohérente de ces réformes ne porte en germe une déstabilisation profonde et durable de l'ensemble du système.

III - La méthode retenue pour l'élaboration du bilan à mi-parcours du PRDF et du SRDE

Afin de préparer le bilan comme elle s'y était engagée, la Région s'est à nouveau rendue dans les territoires à partir de juin 2008 pour présenter et débattre de la mise en œuvre local du PRDF. Par ailleurs, chacun des thèmes prioritaires du PRDF a fait l'objet d'un point d'étape sur l'avancée des réalisations proposées dans le Plan.

Sur cette base, les travaux de bilan commun au PRDF et au SRDE se sont ensuite déroulés en deux étapes :

- des séminaires sectoriels d'une demi-journée, organisés sous forme d'ateliers techniques, se sont tenus en parallèle les 27 et 28 avril 2009, sur les huit secteurs d'activités ou thèmes suivants :
 - Informatique, électronique et systèmes embarqués,
 - Aéronautique, mécanique et aérostructure,
 - Sanitaire et bio-santé,
 - Agro-alimentaire et agro-industries,
 - BTP,
 - Commerce et artisanat
 - Tourisme,
 - Formation des demandeurs d'emplois et des salariés fragilisés.

Les comptes rendus de ces séminaires ont été mis en ligne sur le site de la Région.

- un grand colloque a été organisé le 8 juin 2009, afin de présenter le bilan du PRDF et celui du SRDE aux partenaires qui avaient contribué à leur élaboration, d'une part, et de proposer quelques uns des outils régionaux permettant de répondre à la crise économique actuelle et de préparer la reprise de demain, d'autre part.

IV - Bilan à mi-parcours Plan Régional des Formations Professionnelles (PRDF)

Le PRDF présente le cadre général de l'action de la Région et de nombreuses opérations partenariales en matière de formation professionnelle. Il poursuit tout en étant plus concret l'action engagée dans le PRDF 2000 – 2006.

Dès mars 2007, 13 conventions d'application cadres étaient adoptées, et aujourd'hui, le tableau de leurs réalisations est proche de celui des engagements pris en juin 2006.

Le bilan qui suit présente ces avancées suivant les 3 grandes orientations inscrites dans le PRDF 2007-2011 sur lesquelles la Région se positionne résolument en chef de file :

- l'accès à la qualification ;
- un accès équitable à la formation professionnelle sur l'ensemble du territoire ;
- et l'animation d'une relation emploi – formation professionnelle plus étroite.

1ère orientation : la Région, moteur de l'accès à la qualification

1 – Permettre l'accès à la qualification

par la formation initiale

1. La Région a poursuivi son effort d'investissement en faveur des établissements d'enseignement. Dans le cadre du PPT (Plan Prévisionnel des Travaux) pour les lycées, fin 2008, elle a déjà engagé 468 M€ sur les 766 M€ prévus pour la période 2006 – 2012, en particulier 4 lycées neufs ont été livrés dont deux lycées à caractère professionnel : Tournefeuille et Gallieni. Dans le plan de rénovation des CFA, elle a investi 48 M€ depuis 1998, reconstruisant dans une première étape ceux des Chambres des Métiers du Gers et du Tarn et l'Ecole des Métiers du Tarn-et-Garonne, puis ceux du Comminges et de l'Industrie et rénovant profondément celui de la Haute-Garonne.

2. L'évolution des capacités d'accueil en formation professionnelle initiale scolaire a fait l'objet de nombreux travaux. En particulier, un groupe de travail - émanation du CAEN - piloté par la Région et le Rectorat a été mis en place pour suivre chaque année les résultats de l'affectation des élèves en lycées professionnels, afin de prévenir les problèmes de « non-affectation ». Outre l'amélioration de la connaissance commune de ce processus et de ses problématiques (jeunes en difficultés scolaires, demande sociale en décalage avec la demande économique, places vacantes...), elle a permis de réduire significativement le nombre de jeunes sans solution formation aux rentrées 2007 et 2008 (- 10%) grâce en particulier à une programmation plus volontariste et à un suivi renforcé de la part des responsables d'établissement.

3. En matière d'apprentissage, le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) adopté entre la Région et l'Etat, visait à en promouvoir un développement harmonieux en cohérence avec la formation professionnelle sous statut scolaire. Il a notamment permis de

- renforcer l'adaptation de l'offre tout en accompagnant l'augmentation des effectifs d'apprentis (+ 21% entre janvier 2005 et décembre 2008, soit aujourd'hui près de 18 400 jeunes) ;
- améliorer les conditions matérielles des apprentis par le plan de rénovation des CFA ;
- engager plusieurs actions expérimentales en faveur de l'égalité des chances, de la mobilité des jeunes et de la coopération transfrontalière.

4. La Région a poursuivi son travail d'animation des travaux relatifs à l'évolution de la carte des formations professionnelles par le lancement, pour la première fois, par le Rectorat, le DRAF et la Région d'un appel à projets pour 3 ans auprès de l'ensemble des établissements de formation initiale de la région, en avril 2007. Il proposait des orientations générales puis spécifiques à chaque domaine de formation en relation avec l'emploi pour définir les évolutions souhaitables de l'offre par grand groupe de métiers – formation.

Parmi les principales orientations, priorités sont données aux formations de niveau V (CAP) pour lutter contre les sorties sans qualification, et aux formations de niveau IV (Bac pro, Bac techno) afin de permettre aux jeunes titulaires d'un diplôme de niveau V de poursuivre au niveau IV dans un contexte général d'élévation du niveau de qualification.

La réforme du bac pro a fortement bousculé ce processus de programmation nécessitant un remaniement important de la carte des formations. La Région a veillé au respect de 2 préoccupations essentielles : garder à minima le même niveau de places pour les sortants de 3^{ème} et préserver les capacités d'accueil au niveau V pour ceux qui ont peu de chance d'accéder directement à un bac professionnel.

Ainsi, entre la rentrée 2007 et la rentrée 2009 un solde de près de 80 places en voie scolaire post 3^{ème} auront été créées dans les établissements publics de l'Education nationale (629 places de CAP et 5 435 places de Bac pro alors que 5 987 places en BEP auront été supprimées) ; 700 places post-3^{ème} auront été fermées en tertiaire administratif (Secrétariat, Comptabilité), en perte d'attractivité, et en contrepartie, 580 places en tertiaire commercial et 200 en services à la personne ont été ouvertes.

5. Par ailleurs, la Région a poursuivi son aide aux jeunes scolaires et apprentis grâce à deux dispositifs : le chéquier lecture et la Bourse Régionale d'Équipement qui représentent, depuis 2006, une aide annuelle de la Région de 10 M€ pour les familles. La BRPE bénéficie à 20 000 lycéens et apprentis, les chèquiers lecture sont passés de 105 000 en 2006 à 120 000 en 2008.

6. Depuis de nombreuses années, la Région s'investit dans plusieurs actions éducatives, en partenariat étroit avec les autorités académiques, en particulier dans les « Projets d'avenir » dont les réalisations sont valorisées chaque année dans le cadre du Festiv'. De nouveaux projets sur la dynamisation de la vie à l'internat et l'opération « mangez bien, mangez bon » qui vise à l'éducation à la santé, à la qualité nutritionnelle et gustative et à l'utilisation de produits régionaux ont été développés.

Par la formation professionnelle continue pour demandeurs d'emploi

Chaque année, 23 000 personnes bénéficient d'une action du Programme Régional de Formation Professionnelle (PRFP) ; environ 90% sont demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, dont 12 % bénéficiaires du RMI, et 10 % sont des salariés. Le PRFP a été aménagé pour répondre au mieux aux besoins des publics, en particulier ceux des demandeurs d'emploi les moins qualifiés. Il est organisé en trois grands sous-programmes :

1. Le Dispositif d'Accès à la Qualification (DAQ) vise l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi vers une première action de qualification. Une attention toute particulière a été portée au DAQ 2009-2011 pour rendre plus accessibles et efficaces les parcours de formation des personnes par la mise en œuvre d'un nouveau type d'action, DECLIC, destinée à lever ou atténuer les freins personnels et sociaux et l'évolution des actions AGIR, afin de permettre une dynamique d'orientation professionnelle plus active, ainsi qu'un accompagnement plus soutenu permettant le renforcement de l'individualisation des parcours.

2. Les Actions préparatoires visent les publics sans qualification pour leur permettre d'entrer soit en formation qualifiante, soit dans l'emploi en ayant les pré requis nécessaires. Certaines seront organisées durant le 2^{ème} semestre 2009 sur le réseau régional des 65 points d'accès à la formation à distance.

3. Les Formations Qualifiantes offrent des qualifications de niveaux 5 à 1. Ces formations sont mises en œuvre en fonction des besoins économiques repérés sur les territoires de la région. Ce type de formation est accessible sur plus de 100 sites en Midi-Pyrénées. Pour améliorer cet accès, la Région a notamment développé le réseau interinstitutionnel de formation à distance (Pyramide, PICO, SARAPP, EOF), mis en place des formations « Divers CAP » qui permettent à des demandeurs d'emploi d'accéder à une formation au sein d'un établissement qui la met en œuvre pour d'autres publics (apprentis, contrats de professionnalisation, salariés...), le dispositif Accès Individuel qui permet à un demandeur d'emploi de se voir prendre en charge à titre personnel la formation qui lui convient en particulier dans le cadre des Formations Individuelles Emploi Recrutement (FIER).

La Région soutient en particulier toutes les actions de formation aboutissant à une certification reconnue au niveau national.

Par la formation des actifs

La formation des salariés est une compétence des entreprises. Cependant, en accord avec ses partenaires, la Région s'est investie sur quelques actions proches de ses missions :

1. Le PRFP pour sa partie Enseignement Supérieur offre à toute personne la possibilité de se former sur sa propre initiative en dehors du temps de travail, en particulier d'accéder à un niveau bac (DAEU) et de suivre à son rythme un cursus jusqu'au niveau 1 (des DUT au diplôme d'ingénieur du Cnam). Depuis 2006, ce sont ainsi plus de 7400 personnes qui ont bénéficié d'une formation en promotion sociale.

2. La Région participe également au co-financement de la formation des artisans (3 000) et à des actions de formation préparatoires à la création d'entreprises pour 210 personnes du secteur artisanal.

3. La Région s'est également engagée dans le cofinancement de Congés Individuels de Formation (CIF) pour des salariés de TPE, en reconversion vers la création ou reprise d'entreprise, l'accès à des formations dans le domaine de l'aide à la personne avec le FONGECIF (330 bénéficiaires depuis 2006) et avec UNIFAF (sur 2 diplômes). Elle a participé d'une manière expérimentale à des Dispositifs Individuels de Formation (DIF), des périodes de professionnalisation, des actions de promotion et d'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience dans le cadre d'une convention passée avec l'OPCALIA (200 bénéficiaires).

4. La Région soutient des démarches spécifiques de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPE), en appui aux branches professionnelles (FORTHAC, ANFA) pour près de 400 bénéficiaires et cofinance avec l'Etat plusieurs cellules de reclassement, prenant également en charge la formation de licenciés économiques lorsque cela n'est pas possible par le Service Public de l'Emploi.

5. La Région a pris l'initiative de solliciter les partenaires sociaux et l'Etat pour définir les modalités de création d'un dispositif « Qualification + » qui vise, en particulier, à privilégier les solutions formation qualifiantes à celles du chômage à temps partiel.

2 – Prioriser l'accès aux premières qualifications pour les publics les plus fragiles

1. Les partenaires ont convenu de donner la priorité aux ouvertures de formation de niveau V (aujourd'hui essentiellement le CAP) afin d'éviter que les jeunes sortent sans qualification du système de formation initiale, scolaire ou par apprentissage. Dans le cadre de la réforme du bac professionnel, la Région s'est attachée à préserver les capacités d'accueil au niveau V pour ceux qui ont peu de chance d'accéder à un bac pro.
2. Concernant les personnes en rupture de parcours professionnels, les partenaires ont choisi de mettre l'accent sur la formation des bénéficiaires de Contrats d'avenir. A titre expérimental, une convention entre l'Etat, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées, l'ANPE, le Plie de l'Agglomération tarbaise, l'AGEFIPH Midi-Pyrénées et la Région a permis d'organiser des formations adaptées aux besoins de ces personnes.
3. La Région a instauré la gratuité d'accès aux formations d'aides-soignantes, d'auxiliaires de puériculture et d'aides-médico-psychologiques pour les demandeurs d'emploi car il était anormal que l'accès à ses formations de première qualification coûte très cher. Les élèves de formation initiale peuvent prétendre à une bourse sous condition de ressources.

3 – Prévenir les risques de déscolarisation et de sortie du système éducatif sans qualification et offrir une seconde chance aux jeunes sortis sans qualification professionnelle

1. La Mission Générale d'Insertion (MGI), service de l'Education Nationale, accueille chaque année 1 600 bénéficiaires de l'enseignement scolaire public du second degré ; un peu plus d'un tiers sont en 1^{er} cycle, un peu moins de deux tiers d'un second cycle professionnel, général et technologique.
2. Pour les jeunes de moins de 18 ans les plus en difficulté, cinq « chantiers école » expérimentaux ont été lancés en lien avec l'ensemble des partenaires locaux. Les résultats doivent être analysés pour améliorer le dispositif.
3. Concernant l'accès des jeunes issus des milieux défavorisés à l'enseignement supérieur, un premier inventaire a été réalisé.
4. La Région a par ailleurs poursuivi son soutien à l'Ecole de la 2^{ème} chance. Ainsi, plus de 600 jeunes ont pu bénéficier d'un accompagnement renforcé dans leur projet professionnel depuis l'ouverture de l'école en 2004 ; 7 sur 10 ont connu une issue positive à leur passage dans l'école (2/3 sont en emploi, 1/3 en formation qualifiante).
5. La Région a précisé dans le cadre des conventions signées avec les Missions locales leur rôle dans l'accès à la qualification qui fait qu'aujourd'hui elles sont les 2^{èmes} prescriptrices du PRFP (5 400 jeunes), les 1^{ères} sur le DAQ (Dispositif d'Accès à la Qualification).

4 - Participer à une meilleure organisation et visibilité des formations professionnelles supérieures

Les travaux initiés lors du précédent PRDF sur la carte des licences professionnelles ont été poursuivis. Depuis 2007 le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) a assumé cette coordination en lien avec la Région.

1. La coopération entre la Région et les établissements publics d'enseignement supérieur s'est inscrite dans un accord cadre en matière de formation professionnelle continue. Il a permis de financer chaque année plus de 3000 parcours de formation sur l'ensemble du territoire, dont 2500 pour des parcours de promotion sociale. L'ensemble des formations supérieures accessibles aux actifs et financées par la Région fait l'objet d'un catalogue actualisé chaque année. Des rencontres d'information entre les partenaires locaux et les services de formation continue universitaires sont organisées par les MCEF.

2. Dans la continuité de ces travaux, la conférence des licences professionnelles organisée le 23 mars 2009 par le PRES fut l'occasion d'animer une réflexion générale sur les licences professionnelles accessibles en Midi-Pyrénées et de diffuser pour la première fois leur liste exhaustive quelle que soit l'Université support.

3. En matière d'apprentissage, la Région a soutenu la création du CFA Midi-Sup regroupant actuellement plusieurs écoles d'ingénieurs et formations du supérieur pour permettre une meilleure visibilité des formations supérieures en apprentissage et une meilleure synergie et complémentarité entre les projets sur ces niveaux de formation.

5 – Faciliter l'information de tous les acteurs

1. La Région a mis en chantier la réalisation d'un Système d'information géo-décisionnel à destination du grand public, qui porte notamment sur l'offre de formation professionnelle initiale, scolaire et par apprentissage, en région mettant en regard des données sur l'emploi.

2. Un partenariat entre Pôle emploi, les 3 chambres consulaires et la Région a permis la création d'une bourse régionale des offres de contrats d'apprentissage déposées par les entreprises à destination des jeunes en recherche de ce type de contrats.

3. Les résultats relatifs à la qualité d'insertion des formés constituent une information essentielle sur la pertinence d'un domaine et d'un niveau de formation même si l'insertion professionnelle résulte d'autres facteurs que le diplôme obtenu (âge, mobilité professionnelle, expérience professionnelle, conjoncture économique...). La Région a entrepris des travaux dans ce sens pour les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle.

6 - Développer la reconnaissance et la valorisation des expériences professionnelles dans le cadre de la VAE

En permettant l'acquisition d'un diplôme par la seule reconnaissance de l'expérience des personnes, le droit à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) constitue une révolution dans le champ de la formation professionnelle et une véritable chance pour les actifs. Mais du choix du diplôme au jury de validation, le chemin est difficile, surtout pour des personnes qui ont quitté très tôt le système scolaire.

Le PRDF 2001-2006 a contribué à installer le dispositif régional en particulier par la mise en place des Points Relais Conseil (PRC VAE) en charge d'aider au choix des diplômes à valider. Pour les années 2007 à 2011, les partenaires se sont entendus pour développer la coordination régionale, mettre en place un dispositif de suivi statistique et couvrir l'ensemble des besoins de financement des demandeurs d'emploi candidats à la VAE.

1. Le dispositif de suivi a montré que sans la croissance très forte des demandes sur les métiers de l'aide à la personne, les demandes de VAE se tassent.

2. Il est possible également d'affirmer que la prise en charge financière de l'accompagnement à la VAE n'est plus un réel obstacle pour les demandeurs d'emploi. Un accord a été signé entre l'Etat, l'ASSEDIC et la Région pour permettre une prise en charge quelle que soit la situation du demandeur d'emploi ; environ 500 personnes en bénéficient chaque année.

3. Des actions d'information et de promotion de la VAE ont été développées aux niveaux régional et local, assurées en particulier par les MCEF.

2ème orientation : la Région, garante d'un accès équitable à la formation professionnelle sur l'ensemble du territoire

1 – L'équilibre territorial dans la répartition des formations

1. Dès juin 2006, la publication de la carte des emplois et des formations a permis pour la 1^{ère} fois de visualiser la répartition des formations professionnelles initiales sur l'ensemble du territoire aux côtés d'informations de base sur l'économie locale et régionale. En mars 2007, ce document s'est enrichi avec la diffusion du CD-Rom « Guide pour l'évolution de la carte des formations professionnelles 2008-2010 » accompagnant l'appel à projet tri-annuel envoyé à l'ensemble des établissements de formation professionnelle initiale, scolaire et apprentissage.

2. Concernant la formation des demandeurs d'emploi, la définition des orientations et de la programmation du Programme Régional des Formations Professionnelles (PRFP) s'appuie sur la remontée des besoins locaux par les avis des partenaires, dans le cadre des MCEF.

2 – La mise en œuvre de réponses aux besoins d'emplois et de qualifications locaux et régionaux

Chaque année, les partenaires des MCEF dressent un diagnostic de leur territoire et déterminent un plan d'actions, qui, pour sa partie relative à la formation, traduisent ou expérimentent localement des actions inscrites au PRDF. Les huit rencontres « PRDF et territoire » de juin 2008 et février 2009 ont été l'occasion de présenter précisément chacune d'entre elles. Ainsi par exemple, 800 actions de formation continue en moyenne sont organisées chaque année sur plus de 100 communes de la région, sans compter les accès offerts par la formation à distance.

3 – Le développement de la mutualisation des équipements et des dispositifs

1. Un travail d'inventaire des plateaux techniques des lycées est initié, il a été réalisé à titre expérimental dans le domaine du bâtiment. Il s'agit d'envisager une meilleure mutualisation des équipements de formation destinés aux jeunes comme aux adultes.

2. La Formation Ouverte et à Distance constitue une alternative aux lacunes de l'offre locale de formation professionnelle et aux problèmes de mobilité géographique. Un travail important de mise en réseau et en synergie des dispositifs d'accès à la formation à distance des différents partenaires régionaux, Education nationale (SARAPP), AFPA (EOF), DRAF (PICO) et Région (Pyramide), a été engagé tout en garantissant un niveau de qualité de prestation équivalente dans chacun de ces lieux. Aujourd'hui, 66 sites répartis sur l'ensemble du territoire, plus particulièrement en zone rurale, offrent à chacun, jeunes, demandeurs d'emploi, salariés, mais également aux entreprises, la possibilité d'accéder à une formation via ce réseau.

3. La Région a lancé en 2008 un programme régional d'aide à la mobilité qui mutualise différents dispositifs (EURODYSSÉ, INTERREG, LEONARDO et spécifique Région Midi-Pyrénées) dont la vocation est d'offrir aux porteurs de projets la possibilité d'initier des échanges d'apprentis, de stagiaires de la formation professionnelle ou de formateurs, entre les pays de la communauté européenne.

4 – Le suivi des personnes handicapées dans les différents dispositifs de formation

En juillet 2008, la Région a installé le Conseil Régional Consultatif des Personnes en situation de Handicap qui a défini ses premiers axes de travail dont un porte sur la formation professionnelle. Le CARIFOREF a réalisé des repères statistiques sur l'emploi et la formation des personnes en situation de handicap et la Région a mis en œuvre avec l'AGEFIPH des actions de formation spécifiques pour les organismes de formation. Plus de 1000 personnes en situation de handicap ont intégré le PRFP sur les conseils des structures CAP emploi, 3èmes prescriptrices du DAQ.

5 – La prise en compte transversale et systématique l'égalité homme – femme

Suivant les recommandations du Comité consultatif mis en place par la Région, plusieurs opérations sont à l'œuvre.

1. A partir des préconisations d'une statisticienne spécialisée sur le genre, les données sur l'emploi formation seront systématiquement sexuées.

2. Pour améliorer l'intégration des jeunes filles dans les formations scientifiques, en partenariat avec l'Union Régionale des Ingénieurs et des Scientifiques de Midi Pyrénées et les lycées, la Région a organisé des tables rondes sur les métiers d'ingénieur-e-s, chercheur-e-s et enseignant-e-s lors des salons Infosup 2007, 2008 et 2009.

3. A titre expérimental, en 2008, la MCEF de Decazeville Aubin a été le terrain d'un diagnostic approfondi sur les facteurs d'exclusion des femmes des processus de développement économique qui a débouché sur un plan d'actions, inscrit dans celui de la MCEF, sur la mixité des emplois et les représentations dans les métiers de la mécanique, du BTP et de l'agriculture.

4. Enfin, en partenariat avec les associations régionales qui travaillent sur l'égalité dans le secteur sanitaire et social, la Région a organisé des journées de sensibilisation aux questions de « Genre et travail social » dans 6 centres de formation préparant à ces métiers. En 2009, un module de formation sera proposé aux centres.

3ème orientation : la Région, animatrice d'une relation emploi – formation plus étroite

1 - L'implantation des MCEF pour arriver à une couverture complète de la Région

Dans un souci de territorialisation de son action et de prise en compte de la diversité des acteurs intervenant en matière d'emploi et de formation sur le territoire, la Région a impulsé à partir de 1999 la mise en place de Maisons Communes Emploi Formation (MCEF). Celles-ci regroupent les acteurs locaux de l'emploi et de la formation afin de simplifier et d'optimiser les démarches des usagers en matière de formation et d'emploi. Pour leurs 10 ans, elles ont créé un site de présentation de leurs actions : www.mcef.midipyrenees.fr

Depuis 2006, 4 nouvelles MCEF ont été ouvertes : Toulouse Bellefontaine (2006), Figeac (2007), Portet/Garonne et Albi (2008), portant à 14 le nombre de Maisons ouvertes en mars 2009. 6 autres sont en préparation.

2 - Un accueil, une information et une orientation de qualité

Les services d'accueil, d'information et d'orientation sont caractérisés par une multiplicité d'intervenants et de pratiques présentant une offre de services peu lisibles. L'orientation est d'autant plus complexe qu'elle doit s'accompagner d'information non seulement sur les métiers mais aussi sur l'environnement de ces métiers, les conditions et les possibilités d'emploi.

La plaquette Horizon Emploi réalisé par le CARIFOREF et les partenaires régionaux, et qui a fait l'objet de séances d'animation avec des enseignants et des parents d'élèves, est une illustration réussie de cette volonté

1. Les partenaires se sont engagés dans un accord cadre en octobre 2007, traduit en actions régionales et en actions expérimentales au niveau local sur 3 départements. Une charte AIO a défini les services minimums communs aux usagers que les adhérents à la charte s'engagent à respecter. Un portail regroupant les portails relatifs à l'AIO est en cours d'opérationnalisation.

2. Des journées d'information sur les métiers, à destination des prescripteurs de formation sont organisées sur l'ensemble des départements afin de leur permettre de mieux connaître les pratiques professionnelles et de disposer d'une information actualisée et concrète. Plus de 200 professionnels ont participé jusqu'à présents aux présentations relatives aux métiers de l'agriculture et à celles en cours, sur la métallurgie.

3. Les actions locales expérimentales se sont traduites par le recensement et l'édition d'un guide de l'ensemble des manifestations organisées sur l'année en matière d'AIO sur le territoire.

3 - Le développement de l'enseignement professionnel supérieur, en particulier hors Toulouse

En application de l'accord cadre de mars 2006 sur les formations supérieures à destination des demandeurs d'emploi, les sites universitaires de Tarbes, Foix, Rodez, Millau, Figeac, Albi, Auch, Castres, Montauban ont accueilli 530 stagiaires.

Parallèlement la Région a organisé 2 salons décentralisés, complémentaires d'INFOSUP, Sup Nord Est et Sup Pyrénées, qui ont rassemblé plus de 7000 jeunes de 1^{ère} et terminale Bac pro d'abord des départements du Lot, de l'Aveyron et du Tarn, puis des Hautes-Pyrénées, du Gers et d'une partie de la Haute-Garonne et de l'Ariège.

4 - La mise en place du schéma des formations sanitaires et sociales

Adopté par l'Assemblée Plénière le 30 mars 2007, le schéma organise la réponse aux besoins en professionnels du secteur sanitaire et social et en qualification accrue des personnels en place par une offre de formation équilibrée sur le territoire régional.

1. La territorialisation des actions de formation constitue un des axes forts du schéma. Depuis 2008, une série de diagnostics territoriaux est lancée pour mieux adapter l'offre de formation sur le territoire aux besoins en qualification. Le premier, réalisé en 2008 sur la zone du Grand Gaillacois, a montré de grandes difficultés de recrutement sur les métiers d'intervenants auprès d'enfants et s'est traduit notamment par l'ouverture d'une action de formation d'auxiliaire de puériculture.

2. De même, les résultats d'une enquête régionale lancée en 2008 auprès d'une centaine d'établissements employeurs représentatifs du territoire, ont confirmé les tensions déjà observées sur quelques métiers notamment infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes.

De nouvelles sections de formation d'aides-soignants et d'aides médico-psychologiques ont été mises en place. Une démarche d'accompagnement de GPEC avec les OPCA du secteur est en cours.

3. Un réseau partenarial des différents acteurs concernés (OPCA, employeurs, étudiants, organismes de formation, financeurs) s'est progressivement constitué. La première version d'une observation régionale sur l'emploi et la formation dans les secteurs sanitaire et social a été mis en place par la Région, sur le site du CarifOref.

4. Pour répondre aux besoins d'information sur les métiers de ces secteurs, la Région a réalisé et assuré la diffusion d'une plaquette « sanitaire et social » qui permet à chacun de mieux connaître la réalité de ces métiers et les formations dispensées sur le territoire régional.

5 - L'intégration du dispositif de formation de l'AFPA à la dynamique régionale

La Région a pris par délégation anticipée de l'Etat la responsabilité du financement des actions de formation à compter du 1^{er} janvier 2007. Elle a travaillé avec l'AFPA à préciser son offre de formation et à en assurer une meilleure complémentarité avec le PRFP. L'AFPA avec 7 centres, 14 sites de formation et 2500 personnes en formation longues qualifiantes représente un opérateur de premier plan.

6 - La responsabilité de la Région sur l'enseignement professionnel initial dans les disciplines de la musique, de la danse et de l'art dramatique

Le calendrier initial de la réforme décidée par la loi du 13 août 2004 prévoyait le transfert aux Régions des crédits correspondants. La réflexion amorcée entre l'Etat et les différents niveaux de collectivités a conduit à différer la réalisation en 2010. Un travail de coordination avec les établissements a été engagé ainsi qu'une approche par le CARIFOREF sur la relation emploi/formation dans le spectacle vivant.

7 - La collaboration avec des branches professionnelles

Les contrats d'objectifs ont fait l'objet d'une nouvelle organisation visant plus d'opérationnalité : ils sont assortis d'une programmation prévisionnelle sur 3 ans, d'un bilan annuel, de groupes techniques en charge de chacune des actions programmées et d'un plan de communication pour garantir une meilleure cohérence et synergie entre les actions des différents décideurs.

3 nouveaux contrats d'objectifs ont été adoptés depuis 2006 entre l'Etat, la Région et les secteurs de l'Agriculture et Travaux paysagers, la Métallurgie et dernièrement le Transport-Logistique. Le texte de chaque contrat d'objectifs peut être consulté sur le site du Conseil Régional.

Les branches professionnelles sont sollicitées chaque année pour donner leur avis sur les projets d'évolution de la carte des formations initiales. Elles participent à des travaux sur les orientations du Programme régional de formation continue (PRFP).

8 - La stabilisation de la formation – développement

La « formation – développement » mise en œuvre par deux associations, l'ADEPFO et l'ADEFPAT, constitue un dispositif spécifique pour accompagner la transformation, la création ou le maintien d'activités dans les zones rurales et de montagne. En s'appuyant sur les acteurs locaux, elle propose un dispositif de formation original, qualifiant, intégrant étude de projet, conseil et ingénierie de formation avec des actions de développement économiques des territoires. La Région a mieux intégré ce dispositif dans ses politiques prioritaires en particulier dans les MCEF et les politiques territoriales et de Massif.

Le suivi et l'évaluation

Afin de piloter et suivre la mise en œuvre du PRDF et d'en partager les résultats avec les partenaires, la Région développe progressivement un dispositif pragmatique d'évaluation par :

1 – La mise en place d'études de suivi des politiques régionales inscrites dans le PRDF au plan régional et dans les territoires

Plusieurs études ont été menées, sont en cours ou programmées : audit des plateformes technologiques, enquête sur les exploitations agricoles des lycées, enquêtes sur les plateaux techniques des lycées, évaluation du programme qualité apprentissage, enquêtes sur les résultats d'insertion des apprentis et des stagiaires, étude sur les PRC de la VAE, étude sur les ruptures de contrat d'apprentissage, étude sur les jeunes bénéficiaires du DAQ, tableaux de bord sectoriels. Elles doivent permettre de déterminer les impacts des dispositifs observés et contribuer ainsi à l'évaluation des actions engagées dans le cadre du PRDF.

2 – L'approche partagée de la relation emploi/formation à l'échelle régionale et territoriale et l'échange de l'analyse de la relation emploi / formation entre les différents acteurs du PRDF

Elle s'est faite dans de nombreux groupes de travail aussi bien au niveau régional que local. La poursuite de la démarche ARGOS, les tableaux sectoriels des Contrats d'Objectifs et les analyses du CARIFOREF par bassin d'emploi y ont largement contribué ainsi qu'au niveau local, les rencontres PRDF et territoire de juin 2008 et février 2009 et l'élaboration des plans d'action des MCEF.

La journée du 8 juin, rassemblant l'ensemble des partenaires et des représentants d'usagers, a contribué au bilan à mi-parcours et à l'appropriation d'une culture commune.

V-Bilan à mi-parcours du Schéma Régional de Développement Economique

Le Schéma Régional de Développement Economique, adopté le 29 juin 2006, constitue le cadre de référence pour le développement économique durable de Midi-Pyrénées sur la période 2007-2011. Il a permis une évolution majeure des modes d'intervention économique de la Région. Ainsi et en moins de deux exercices, la Région aura repensé, simplifié, complété et étendu la totalité de ses dispositifs autour des grands objectifs prévus dans le SRDE.

1^{ère} orientation : la Région, partenaire de la croissance des entreprises régionales tout au long de leur cycle de développement

1 - L'accompagnement des projets stratégiques des entreprises : les contrats d'appui

Dès le mois de février 2007, la Région a adopté un système d'aide rénové de soutien aux entreprises dans le cadre des contrats d'appui, substituant une politique globale de partenariat à une logique antérieure de guichet : contrat d'appui PME, contrat d'appui PME innovation, contrat d'appui TPE/Artisanat, contrat d'appui Grandes Entreprises et contrat d'appui immobilier.

Ils permettent de soutenir la modernisation des TPE-PME en aidant les dirigeants dans la formalisation de leur projet stratégique et dans la mise en œuvre de projets de développement de leur entreprise à 2 ou 3 ans.

Depuis leur mise en œuvre, ce sont près de 500 contrats qui ont été signés pour environ 430 entreprises et un budget global affecté de près de 60 M€ au titre des crédits Région et FEDER géré dans le cadre d'une subvention globale déléguée à la Région.

2 - La structuration financière des TPE-PME par des outils de financements ad'hoc et des dispositifs d'intermédiation financière

Les conclusions d'une étude engagée en amont de l'élaboration du SRDE sur le positionnement stratégique des outils financiers régionaux, corrélée aux objectifs du SRDE, ont conduit la Région à remanier et compléter l'offre financière régionale en partenariat avec les acteurs du financement local.

La Région a ainsi opéré une profonde évolution des dispositifs et outils financiers régionaux avec l'élargissement/remaniement des outils existants ou la création de nouveaux véhicules financiers, qu'il s'agisse de garanties, d'accès aux crédits bancaires ou encore de renforcement de haut de bilan.

La palette d'outils actuellement existants, adossés aux contrats d'appui, couvre l'ensemble des besoins des entreprises jusqu'à 4 M€ de recherche de financements et sur deux secteurs :

Sur le secteur traditionnel :

- Les plate-formes d'initiatives locales,
- prêts participatifs de développement (PPD),
- Le Fonds Régional de Garantie OSEO GARANTIE REGIONS,
- Midi-Pyrénées Croissance,
- le Fonds commun de placement à risque FCPR ICSO 2 géré par le groupe IRDI - Institut Régional de Développement Industriel,
- AEROFUND 1 et 2 gérés par ACE Management, spécialisé dans les secteurs de l'aérospatial et de la défense

Dans le domaine de l'innovation :

- la garantie de la Région Midi-Pyrénées sur les Prêts Participatifs d'Amorçage et les contrats de développement innovation,
- Par ailleurs, dans le cadre de son action de soutien aux fonds propres des entreprises innovantes, la Région a décidé en 2006 de souscrire au FCPR SOCRI 2.

3 – Le soutien à la création/transmission d'entreprises

Avec plus de 15 000 créations d'entreprises par an (+ 55 % de créations d'entreprises sur les 5 dernières années) et près de 13.000 dirigeants en âge de prendre leur retraite dans les 10 ans, la création/transmission/reprise est un enjeu majeur pour le développement de l'économie régionale.

Le plan régional création/transmission/reprise

Pour répondre à cet enjeu, la Région a mis en place en 2008 un plan d'actions avec l'ensemble des acteurs locaux. Le plan d'actions régional « *Entreprendre Midi-Pyrénées* » s'inscrit dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE). Ce Plan est l'aboutissement d'un travail de réflexion, mené par les différents partenaires de la création, transmission et reprise d'entreprises en Midi-Pyrénées.

Les 2 objectifs prioritaires du Plan sont de favoriser l'émergence des projets de création et de faciliter le développement des transmissions, tant en quantité qu'en qualité, pour des porteurs de projets locaux et extérieurs au territoire.

Les 4 volets majeurs du plan ont pour objectif de :

- Professionnaliser la démarche entrepreneuriale
- Créer de la visibilité et de la lisibilité pour les porteurs de projet
- Soutenir activement les opérations de transmission
- Accompagner et conseiller les porteurs de projets de création, de reprise ou de transmission d'entreprises

Le soutien à la création d'entreprises innovantes

Accompagner la maturation des projets de créations d'entreprises innovantes constitue la mission de l'Incubateur Midi-Pyrénées. Il est devenu un acteur majeur dans le développement d'entreprises innovantes en Midi-Pyrénées et l'un des plus performants au plan national.

Le soutien aux structures de proximité d'aide à la création et au développement d'entreprises

La Région est partenaire :

- des coopératives d'activités et d'emploi,
- des couveuses d'entreprises,
- d'un dispositif d'accompagnement à la création d'entreprise réservé à des personnes ne pouvant pas accéder à des financements bancaires classiques qui se décline en deux volets, animé par les boutiques de gestion CREER et ARTE, en partenariat avec l'ADIE,
- de la plateforme Empalot Initiatives et qui concerne uniquement l'agglomération toulousaine,
- de Midi-Pyrénées Actives, qui gère un dispositif de garanties bancaires,
- d'Initiatives pour une Economie Solidaire, qui soutient en fonds propres les entreprises de l'économie de l'économie sociale et solidaire.

4 - Les dynamiques de développement économique durable

Le fonds régional d'innovation pour l'emploi (FRIE)

Les PME en général et les TPE en particulier, intègrent rarement le volet « ressources humaines » dans leur projet et dissocient développement économique et politique sociale, innovation technique et compétences. Afin de favoriser simultanément et en complémentarité le développement économique et une gestion sociale de qualité, le Fonds Régional d'Innovation pour l'Emploi (FRIE) s'attache donc à :

- accompagner les mutations techniques et les conséquences du développement de l'entreprise pour l'ensemble du personnel
- favoriser des organisations du travail qui intègrent des démarches de gestion des compétences et des emplois de qualité.

Il s'appuie sur un réseau de compétences, les organismes relais du FRIE composé d'intervenants reconnus porteurs d'une expertise complémentaire dans le domaine des ressources humaines. Présent sur l'ensemble du territoire régional, ce réseau couvre l'ensemble des secteurs d'activité.

Ce dispositif, souple et évolutif en fonction des attentes et des objectifs de l'entreprise a mobilisé près de 2,3 M€ de soutien direct aux entreprises.

Le soutien aux démarches de développement durable et d'éco-conception des TPE-PME

Les TPE/PME se soucient de plus en plus de leurs consommations énergétiques et de leur dépendance aux énergies fossiles dans un contexte d'augmentation des prix et de dérégulation des marchés. La politique régionale permet de les accompagner dans des démarches d'identification des économies réalisables au travers notamment en 2007 et 2008 de diverses opérations collectives.

En outre, la Région a lancé en 2007 et 2008 un appel à projets sur les bâtiments économes en Midi-Pyrénées pour promouvoir l'éco-construction au travers de ses compétences. 2,32 M€ mobilisés ont été.

Par ailleurs, la Région poursuit ses efforts pour le développement des énergies renouvelables. A ce jour : plus de 13 M€ engagés pour les installations solaires thermiques et plus de 7 M€ mobilisés pour le bois-énergie.

2^{ème} orientation : la Région, garante d'un environnement favorable et d'un accompagnement au développement des entreprises

1 - Le développement international des entreprises

Dans un contexte croissant de compétition internationale et de croissance mondiale, un des enjeux du SRDE est d'aider les entreprises, et notamment les PME, à s'ouvrir sur des marchés à l'international.

Ce dispositif, qui s'articule en 4 axes, a pour objectifs principaux de soutenir les entreprises à l'export en les accompagnant sur des actions de promotion et de recherche de nouveaux marchés à l'international, et en incitant les entreprises faisant moins de 10% de leur CA à l'export à s'ouvrir sur des nouveaux marchés (primo-exportateurs). Les axes sont :

- **AXE 1** : Détection, sensibilisation et préparation des entreprises à l'international,
- **AXE 2** : Veille économique internationale sur les marchés stratégiques,
- **AXE 3** : Soutien aux actions collectives de prospection et de promotion des entreprises à l'étranger,
- **AXE 4** : Promotion de l'économie et des entreprises régionales à l'étranger.

La Région s'appuie sur un comité consultatif « **International Midi-Pyrénées** » (IMP), qui a pour missions de l'appuyer dans ses réflexions stratégiques dans le domaine de l'international. La Région a soutenu 57 actions, pour une aide globale de près de 2 M€.

2 - L'accompagnement à l'innovation dans les entreprises régionales

La création de l'agence Midi-Pyrénées Innovation (MPI) en 2006, a permis de donner plus de cohérence et de visibilité à Midi-Pyrénées en matière d'innovation au plan régional, mais aussi au plan national, européen et international.

En lien avec l'ensemble des acteurs régionaux, Midi-Pyrénées Innovation est le pilier de l'innovation en Midi-Pyrénées, en mettant au cœur de son action, non seulement les entreprises très technologiques et industrielles, mais également les entreprises pas ou peu innovantes au travers du réseau de diffusion technologique.

MPI assure également l'animation de la Stratégie Régionale de l'Innovation.

3 - La compétitivité des filières régionales

De nombreuses régions françaises se trouvent confrontées à la problématique de la perte de compétitivité des entreprises positionnées sur des secteurs concurrencés par les pays à faibles coûts de main d'œuvre avec pour conséquence la perte d'emplois dans le territoire régional. Face à cette nécessité de mieux anticiper les effets sur l'emploi des mutations économiques, il est nécessaire de mettre en œuvre des approches de développement sectoriel permettant d'amener les PME concernées vers de nouvelles technologies et de nouveaux marchés, et c'est un des objectifs du SRDE.

A cet effet, des filières d'intérêt régional ont été identifiées et sont développées de façon concertée entre la Région, MPE et MPI afin d'optimiser l'action de développement économique institutionnel. Les filières retenues sont, soit celles qui regroupent le plus grand nombre d'acteurs économiques, soit celles qui présentent d'importantes perspectives de développement :

- de l'aérostructure, de la mécanique et des matériaux,
- des systèmes embarqués,
- des applications des techniques spatiales,
- de la santé
- de l'agro-alimentaire et des agro-industries,
- des éco-industries, avec en priorité les domaines du bâtiment économe et des énergies renouvelables,
- des innovations d'usages des techniques de l'information et de la communication.

Des actions collectives sont soutenues par la Région dans le cadre de plans d'actions permettant l'animation de ces filières, en lien la compétitivité régionale et à destination des PME. Ainsi, la Région a notamment renforcé son soutien sur plusieurs plans importants :

- le plan ADER,
- le plan COMPOSITE,
- la Mecanic Vallée,
- le plan textile,
- le plan bois carbone-durable,
- l'action de Midi-Pyrénées Expansion sur les filières et clusters.

4 - Le partenariat avec les pôles de compétitivité

La Région et ses agences Midi-Pyrénées Expansion et Midi Pyrénées Innovation ont joué un rôle majeur dans l'émergence en 2005, des pôles de compétitivité.

Bien qu'émanant d'une politique nationale, ce dispositif est largement co-financé par la Région qui dispose de trois pôles labellisés sur son territoire : Aerospace Valley, Cancer-Bio-Santé et Agrimip Innovation. La Région intervient en cofinancement des projets de R&D des pôles de compétitivité, des projets structurants et également dans le financement des structures de gouvernance et d'animation. Elle soutient également, au travers de ses propres dispositifs les différentes filières et entreprises qui relèvent de ces pôles.

Sur la période 2005-2008, la Région Midi-Pyrénées a apporté son soutien à 3 pôles de compétitivité.

- Aerospace Vallée : la Région Midi-Pyrénées a soutenu 30 projets pour un montant de 11,5 M€,
- Cancer-Bio-Santé : la Région Midi-Pyrénées a soutenu 17 projets pour un montant de près de 3M€.
- Agrimip Innovation : la Région Midi-Pyrénées a soutenu au total 13 projets pour un montant de près de 2,7 M€.

5 - L'analyse et la prospective économique : DRIME

Dans une économie mondialisée, les logiques des facteurs inégalement mobiles, tels que le capital financier, le capital productif ou industriel, le travail qualifié et le travail peu qualifié, ont une influence déterminante sur les mutations observées dans le domaine industriel. La Région Midi-Pyrénées a donc souhaité faire évoluer ses relations avec les entreprises en les plaçant au cœur de son organisation et de sa réflexion. C'est dans ce cadre qu'a été lancé en 2007 le projet DRIME, outil de veille et d'anticipation des mutations économiques, coordonné par Midi-Pyrénées Expansion.

Ce sont près de 45 entreprises régionales, comptes-clés pour le territoire et/ou leur secteur d'activités, qui ont accepté de participer à ce projet.

3^{ème} orientation : la Région, garante d'une croissance durable et équilibrée des territoires

1 - Le développement économique territorial

Afin de favoriser un dynamisme économique durable sur l'ensemble du territoire, des actions et mesures ambitieuses ont été engagées.

Les zones d'intérêt régional

L'assemblée plénière a approuvé un nouveau dispositif réaffirmant les trois grands objectifs de la politique régionale de soutien à la création, l'extension et la requalification de zones d'activités.

Il a notamment permis de faire émerger le concept des Zones d'Intérêt Régional, qui conjuguent une qualité environnementale et paysagère de l'aménagement et une offre de services adaptée aux besoins des entreprises (Hôtels et/ou pépinières d'entreprises, services de restauration, salle de réunion mutualisées, tri et récupération des déchets, CRITT, etc.), et pour lesquelles la Région apporte un soutien majoré.

Depuis 2006, la Région a consacré plus de 15 millions d'euros pour le financement d'opérations de création, extension ou requalification.

Par ailleurs, dès 2008 Midi-Pyrénées Expansion a mis en œuvre une action spécifique de promotion et de mise en réseau de ces zones, avec pour objectifs de faire reconnaître le « Label » Zone d'intérêt Régional au niveau régional et national comme un gage de qualité des sites d'accueil, attirer et installer des entreprises sur ces zones. La Région Midi-Pyrénées est la seule Région française à avoir initié ce concept et cette démarche.

Les pépinières et hôtels d'entreprises

Dans le cadre de ses politiques territoriales, la Région soutient les opérations de création ou extension de bâtiments d'accueil collectif des entreprises industrielles, artisanales de production ou de services à l'industrie, du type « pépinière ou hôtel d'entreprise »

La Région a également accentué son effort de soutien au Réseau des Pépinières de Midi-Pyrénées. Ce réseau fédère 17 pépinières d'entreprises réparties sur 24 sites qui se sont constituées en réseau afin de mutualiser leurs compétences et leurs expériences.

Elles constituent des acteurs majeurs du développement économique sur les territoires tant par l'offre locative qu'elles peuvent proposer aux porteurs de projets que par l'ensemble des services qu'elles apportent aux entreprises hébergées.

A ce titre, entre 2006 et 2009 la Région a soutenu 22 opérations de construction d'hôtels et pépinières d'entreprises pour un montant total de près de 4 M€.

Par ailleurs, depuis 1999 le Réseau met en œuvre, grâce au soutien financier de la Région et l'appui technique de l'agence de développement régionale, Midi-Pyrénées Expansion, des plans d'actions visant à renforcer la professionnalisation des membres et promouvoir l'action des pépinières adhérentes.

Le maintien, la création, la recreation d'activités artisanales, de commerces et de services en zones rurales ou dans les petites aires urbaines

Facteurs d'équilibre économique et social, contribuant à la répartition équilibrée des activités sur le territoire régional, tant dans l'espace rural qu'au niveau des zones urbaines, les entreprises de l'artisanat, du commerce et des services sont soutenues dans le cadre d'un programme en cohérence avec les politiques de formation et d'apprentissage.

Ainsi, la Région soutient :

- la construction de Commerces Multi Services dans les communes de moins de 2000 habitants lorsqu'elles permettent de favoriser la création ou la « re-création » d'activités commerciales, artisanales ou de services, qui n'existent pas ou plus à l'échelle de la commune, et qui répondent à des besoins de la population locale. Plus de 30 opérations ont été soutenues entre 2007 et 2009.
- les opérations pluriannuelles mises en œuvre par les collectivités locales (communes ou intercommunalités) dans le cadre de partenariats étroits avec les organismes consulaires (Chambres de Commerce, Chambre de métiers) et les associations de commerçants, visant à renforcer les appareils commerciaux et artisanaux dans les centres – bourg et les centres villes. Ces opérations permettent de conduire sur un territoire des actions collectives d'animation et de modernisation des entreprises commerciales et artisanales. La Région a accompagné 26 opérations entre 2007 et 2009.
- les actions collectives et l'organisation de manifestations et salons à destination des entreprises artisanales, commerciales et de services : d'une part, les Plans d'Actions Sectoriels et les Plans d'Actions Thématiques sont soutenus par la Région dans le cadre de programmes ayant pour objectif de densifier le tissu artisanal, de maintenir et de diversifier le tissu commercial de proximité, l'artisanat et le commerce. On peut noter notamment la mise en œuvre d'un plan régional sur les métiers d'art. Plus de 30 opérations accompagnées en 2 ans. D'autre part, la Région a lancé un nouveau dispositif dénommé ARDAN Développeur en 2006, pour soutenir 50 projets de développement d'activités nouvelles dans les entreprises artisanales, TPE et PME en renforçant la structuration de l'encadrement dans les petites entreprises par l'intégration de compétences nouvelles et la formation à la gestion de projets.

Par ailleurs, fin 2005, la Région a proposé aux territoires de proximité (Pays et Parcs Naturels Régionaux) de développer des projets d'économie solidaire, pour soutenir les démarches d'ingénierie et de développement de projets dans les domaines des services de proximité, des circuits courts (du producteur au consommateur), les échanges Nord-Sud et la lisibilité des acteurs dans les territoires.

2 - L'accompagnement de l'économie agricole

Si la part relative de l'agriculture dans l'économie régionale a diminué ces dernières années, l'agriculture et l'agroalimentaire représentent encore un des principaux secteurs de l'emploi régional et jouent un rôle structurant dans l'aménagement des territoires ruraux. L'agriculture et l'agroalimentaire marquent fortement l'économie et la vie sociale des zones rurales en Midi-Pyrénées. Le maintien d'une agriculture de qualité, compétitive et soucieuse de son environnement constitue une priorité pour la Région.

Le principal enjeu est d'anticiper la réforme programmée de la Politique Agricole Commune et d'éviter la disparition de pans entiers de l'activité régionale, en accompagnant la mutation d'une partie de l'agriculture régionale, en agissant à deux niveaux :

- au niveau des filières à travers la valorisation des produits, la transformation et la mise en marché des produits, ...
- au niveau des exploitations à travers la modernisation, l'installation et la transmission, le développement des usages des technologies de l'information et de la communication, ...

En matière d'agroalimentaire, la Région poursuit son effort budgétaire spécifique en faveur des investissements matériels et immatériels des entreprises et assure la gestion déléguée de la mesure industrie agro-alimentaire du Document Régional de Développement Rural (DRDR) et décide de l'affectation du FEADER. Le montant des engagements depuis la validation du SRDE dépasse 11 M€ pour plus de 60 entreprises aidées.

Sur les politiques de filière, tout en maintenant son effort sur les filières élevages, notamment laitier, la Région a mis en place :

- un plan en faveur de la viticulture régionale sur lequel à ce jour plus de 7,2 M€ ont été engagés,
- un plan en faveur de l'agriculture biologique sur lequel en 2008 plus de 1,5 M€ ont été engagés.

En complément, la Région a :

- poursuivi son action en faveur des signes d'identification de la qualité et de l'origine. On notera notamment la SISQA qui mobilise un public qui continue de croître à chaque nouvelle édition en donnant chaque année plus d'ampleur à SISQA,
- modernisé ses critères de soutien au CUMA,
- maintenu son effort en matières de modernisation des réseaux d'irrigation anciens et en faveur du développement des ressources en eau.

L'effort en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs est passé par une rénovation fin 2007 des mesures de soutien (CEFI, installation progressive, habitat, entrée en CUMA).

En matière d'environnement, la Région a poursuivi son effort en faveur du pastoralisme, de la maîtrise des effluents d'élevage hors zone vulnérable et a initié des nouvelles mesures en faveur de la maîtrise de l'énergie dans les exploitations.

Fin 2007, la Région a mis en place deux nouvelles mesures en faveur de la transformation à la ferme et de la diversification des exploitations vers des activités non agricoles. Cet effort particulier s'inscrit dans une logique de développement maîtrisé des circuits courts.

3 - Le soutien des dynamiques touristiques locales

Par souci de cohérence, la préparation du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs s'est inscrite dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), dont le tourisme constitue l'un des volets.

Le SRDTL est l'outil permettant de définir, pour une dizaine d'années, le cadre stratégique auquel l'ensemble des acteurs privés et publics, en région, pourront se référer, tant du point de vue de la promotion, de l'information, de l'accueil que des politiques d'aides aux entreprises. Celui-ci doit permettre la cohérence des interventions des collectivités territoriales dans ce secteur et permettre une plus grande intégration des politiques publiques qui ont des conséquences dans le tourisme.

Ce Schéma d'Orientation s'est traduit par un repositionnement des systèmes d'intervention et d'aides de la Région aux entreprises, collectivités locales et organismes concernés par le développement de l'économie touristique dans le cadre « Plan de Soutien en faveur de l'Economie Touristique ».

Trois mots d'ordre caractérisent et guident la mise en œuvre de ce plan de soutien. La volonté de renforcer la compétitivité des entreprises et des sites touristiques constitue un défi majeur qui suppose une implication résolue de tous les acteurs et partenaires financiers dans trois domaines :

- la qualité en confortant et en enrichissant nos labels existants et en s'appuyant sur le Plan Qualité Tourisme France ;
- l'accès aux vacances pour tous (enfants, familles à faibles revenus, handicapés et personnes à mobilité réduite) ;
- le développement du tourisme durable.

Au total, c'est un montant de subvention de 8,9 M€ que la Région a accordé aux hébergements en 2007 et 2008, ce qui a généré un volume de travaux de 53 M€.

Devant son succès, le dispositif dit « Lourdais », décidé en 2004, qui s'est traduit par un soutien de la Région de plus de 5M€ pour 110 hôtels (soit la moitié du parc hôtelier lourdais), a été étendu aux territoires touristiques ruraux et de montagne pour accompagner la mise aux normes de la petite hôtellerie y compris pour les établissements classés 0 et 1 étoile.

Autre axe prioritaire du plan de soutien : les lignes de produits touristiques pertinentes vis-à-vis des marchés et appropriées au développement de l'attractivité touristique des territoires en valorisant les thématiques telles que le tourisme culturel, le tourisme scientifique et technique, le thermalisme thérapeutique et l'offre « thermoludique et de bien être »... A noter les aides apportées à l'économie touristique pyrénéenne, notamment à la « consolidation » de l'activité ski, par des aménagements appropriés (neige de culture, travaux de pistes... et à l'encouragement à des opérations de diversification (thermoludisme et bien-être).

Par ailleurs, Midi-Pyrénées dispose de nombreux sites à forte notoriété, à fort « capital image » qui référencent notre région vis-à-vis des clientèles nationales et internationales. Le patrimoine culturel constitue une motivation de séjours en progression constante, puisque dans notre région plus de 50 % des activités pratiquées par les clientèles françaises sont culturelles.

Ces sites constituent en quelque sorte de grands aimants pour les clientèles et participent au rayonnement des territoires dans lesquels ils se situent, mais également de l'ensemble des départements et de la région Midi-Pyrénées.

Les candidatures de 17 Grands Sites ont été retenues par la Région et les contrats de Grand Site seront finalisés au cours de l'été 2009.

En outre, la nouvelle génération des Pôles Touristiques Pyrénéens permettra aux stations de montagne de diversifier leur offre et d'étaler la fréquentation sur l'ensemble de l'année, tout en poursuivant leur positionnement en fonction de leur identité propre. L'actuel dispositif des Pôles Touristiques Pyrénéens concerne 12 Pôles, 18 stations pyrénéennes et 273 communes sur la partie Midi-Pyrénéenne du Massif.

La dynamique des Pôles Touristiques pyrénéens s'inscrira en complémentarité avec les politiques territoriales contractuelles (Pays, PNR) et en cohérence avec leurs dispositifs de concertation et de programmation.

4^{ème} orientation : la Région, animatrice d'un pilotage partenarial de ses politiques économiques, et responsable d'un dispositif élaboré de suivi-évaluation

1 - Un pilotage global et partenarial sur l'ensemble du territoire

Le Schéma Régional de Développement Economique, approuvé par l'Assemblée Plénière du 29 juin 2006, constitue un projet fédérateur et mobilisateur des différents acteurs économiques régionaux.

Il est le fruit d'une large concertation initiée dès le 3 février 2006 à la Région Midi-Pyrénées, ayant donné lieu à près de 30 réunions et ayant réuni plus de 1500 personnes, chefs d'entreprises, conseillers régionaux, élus des collectivités territoriales, représentants des chefs d'entreprises et des salariés, monde associatif, agences de développement, chambres consulaires etc. Il s'est également traduit par des démarches de terrain dans le cadre de rencontres départementales.

Enfin, ces actions de concertation se sont déclinées sur le terrain par la finalisation de conventions avec les 8 départements sur le schéma régional de développement économique et le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, et par l'intégration d'un volet économique dans l'ensemble des conventions sur les Pays, les Agglomérations, et Parc Naturels Régionaux.

La Région Midi-Pyrénées est la seule Région française à avoir conventionné avec les autres collectivités dans le cadre du schéma régional de développement économique.

Ainsi, en 2007, l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Midi-Pyrénées a approuvé le projet de convention cadre conclue entre la Région Midi-Pyrénées et les 8 Conseils Généraux de Midi-Pyrénées.

En application de cette convention-cadre, huit convention d'application, entre la Région et chaque Conseil Général ont été signées. Dans le cadre de ces conventions SRDE, la Région et les Conseils Généraux de Midi-Pyrénées ont convenu de coordonner leurs interventions respectives dans les domaines de la création, de la transmission et de la reprise d'entreprise, de l'immobilier industriel, de la réalisation de zones d'activités économique d'intérêt régional et du développement touristique.

Le conventionnement avec les Conseils Généraux permet en outre d'articuler au mieux leurs systèmes propres d'aides directes avec ceux de la Région. En effet, dans le cadre de son rôle de coordination la Région permet aux autres collectivités de mettre en œuvre des aides directes aux entreprises.

2 - Un pilotage associant l'ensemble des acteurs sur les actions transversales

L'ensemble des actions transversales découlant de la mise en œuvre du schéma régional de développement économique s'appuie sur un pilotage partenarial associant l'ensemble des acteurs.

Ainsi, le plan régional création/transmission/reprise est l'aboutissement d'un travail de réflexion, mené par les différents partenaires de la création, transmission et reprise d'entreprises en Midi-Pyrénées. Il est constitué d'un comité de pilotage associant la Région Midi-Pyrénées, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Midi-Pyrénées, la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat Midi-Pyrénées, l'Union Régionale des SCOP Midi-Pyrénées, le réseau régional des plateformes d'initiatives locales Midi-Pyrénées Initiatives, l'Incubateur Midi-Pyrénées, OSEO Midi-Pyrénées, le réseau des pépinières d'entreprises de Midi-Pyrénées, le Conseil de l'ordre des experts-comptables Midi-Pyrénées et la Fédération Bancaire Française. Son rôle est de suivre la mise en œuvre des actions et de proposer de nouvelles orientations.

International Midi-Pyrénées a pour objectifs de mobiliser, fédérer, coordonner l'action de tous les acteurs du développement économique à l'international. Il est conduit et coordonné par la Région qui s'appuie sur une instance de concertation "International Midi-Pyrénées" (I.M.P.). 16 partenaires sont impliqués dans ce dispositif. Ce comité, présidé par la Région, composé des principaux acteurs économiques, a pour missions d'élaborer et de proposer des plans d'actions stratégiques (typologie des actions, les secteurs et les pays-cibles prioritaires), d'émettre un avis sur les propositions d'actions des opérateurs d'actions collectives et d'effectuer la synthèse des actions réalisées.

3 - Un dispositif de suivi et d'évaluation de la politique régionale

Après deux années de mise en œuvre, la Région a souhaité avoir une première évaluation des contrats d'appui. L'étude confiée à un cabinet externe qui porte sur échantillon de 220 entreprises, conclut à une réussite indéniable de cet outil ainsi qu'à l'atteinte des objectifs qui lui avaient été assignés en ce qui concerne :

- l'affirmation du rôle de la Région
- l'évolution qualitative dans l'accompagnement des entreprises
- la contribution à un aménagement équilibré du territoire

La Région remplit par ailleurs pleinement son rôle de coordination de la politique économique régionale, en réalisant conformément à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, un bilan annuel quantitatif et qualitatif des aides et régimes d'aides économiques mis en œuvre sur son territoire par l'ensemble des collectivités territoriales. Ce bilan s'appuie sur la collecte d'information réalisée auprès de 100 collectivités.

En interne, la Région a également accentué son action de suivi et d'évaluation de sa politique économique. Des critères de conditionnalité, garantissant la valeur ajoutée attendue, ont été intégrés aux conventions liant la Région et les bénéficiaires notamment concernant le reversement des aides accordées aux entreprises en cas de non maintien pendant une période de 5 ans à compter de la date de fin de programme des emplois et des actifs matériels et immobiliers financés. En sus de ces clauses, la Région assure depuis plus de 4 ans des contrôles réguliers auprès d'entreprises ayant bénéficié de contrats d'appui.

A l'issue des contrôles, un rapport est rédigé par les agents régionaux et présenté à un comité composé d'élus régionaux, de la Trésorerie Générale, et de la Banque de France.

PORT : N° 09/AP/06.06

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : il est donné acte du bilan à mi-parcours du Plan Régional des Formations Professionnelles.

ARTICLE DEUX : il est donné acte du bilan à mi-parcours du Schéma Régional de Développement Economique.